



- ASSOCIATION DES INTERNES DE TOURS -

www.aitours.fr
aitourangeaux@gmail.com

Internat de Bretonneau
HÔPITAL BRETONNEAU - 2 Boulevard Tonnellé, 37044 Tours Cedex 9

BUREAU

Président : Y. RAMDANI
Secrétaire : AM. FLORENCE
Trésorier : N. VALLET
K. KHANNA
B. THOREAU
A. BAUVOIS
C. COHEN
A. FONTAINE
S. DERIAZ
S. DEROLEZ
M. EL GANI
S. REISS
A. LOUISY
A. MARCHAND
AL. PITON
H. SALAUN
P. SZYCHOWIAK
M. JOBARD
L. FROMONT
Prés. d'honneur : V. LEROY

Adressée à :

Monsieur le Dr Florentin CLERE, Directeur de l'offre
sanitaire de l'ARS Centre Val de Loire

Madame Anne GUEGUEN, Responsable du
département gestion prévisionnelle des
professionnels de santé

Copie à :

Monsieur le Pr Pierre François DEQUIN, Co-
président de la CI3C, CHRU de Tours

Monsieur le Pr Patrice DIOT, Doyen de la faculté de
Médecine de Tours

Monsieur le Pr Patrice DUMONT, Co-président de
la CI3C, CHRU de Tours

Madame Violaine MIZZI, Directrice des affaires
médicales, CHRU de Tours

A Tours, le 21 novembre 2017

Chers Madame, Messieurs, Docteur et Professeurs,

L'AIT a appris récemment que l'ARS financerait moins de 50% des demandes d'inter-CHU pour le semestre de mai à novembre 2018. Par cette lettre ouverte nous souhaitons attirer l'attention des instances administratives et hospitalo-universitaires sur les conséquences potentielles de cette décision.

Les demandeurs d'inter-CHU sont des internes formés en région Centre-Val de Loire et ont pour la plupart un projet professionnel dans cette région à l'issue de l'internat.

Les inter-CHU sont des passerelles permettant à des internes motivés d'acquérir des connaissances et compétences qu'ils pourront mettre en œuvre durant et après leur internat au service des patients. Il s'agit de parfaire ses acquis et souvent réaliser une thèse de médecine en collaboration avec les centres de références nationaux.

Les implications sont doubles :

(i) Les internes formés dans des centres de références peuvent rapporter puis développer leur expertise au sein de la région Centre-Val de Loire et les mettre ainsi au service de la population.

(ii) Ces stages permettent la réalisation de travaux collaboratifs de qualité mettant en valeur la formation proposée par la région Centre-Val de Loire, œuvrant de fait à

une meilleure attractivité locale et un rayonnement national tout en permettant de favoriser des liens avec les autres régions.

Alors qu'une réflexion visant à faciliter la mobilité internationale des internes est actuellement en cours au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, refuser le droit d'une partie des internes à un inter-CHU envoie un message possiblement délétère ne tenant ainsi pas compte de l'apport d'une formation extérieure sur la qualité des soins et de la recherche dans notre région.

Par ailleurs, la réforme du 3e Cycle des Etudes Médicales encourage fortement la mobilité des internes vers des centres de références et met l'accent sur leur formation ainsi que sa planification. Les inter-CHU en sont une part intégrante au même titre que les échanges HUGO. Envoyer ce message de restriction aux nouvelles promotions à l'aube de son application constitue pour nous un second danger. L'augmentation du numerus clausus doit, selon nous, impérativement être associée à une augmentation des crédits alloués aux Inter-CHU, afin de permettre la réalisation des maquettes d'internes, qui prévoient la possibilité de réaliser jusqu'à 4 stages hors subdivisions pour notre région.

Enfin, dans le cursus de l'interne « ancien régime », cette procédure est majoritairement réalisée en fin de cursus. Cet état de fait à lui seul explique que ce refus d'accorder toutes les demandes inter-CHU proposées par la CI3C à l'ARS est grave : les internes de dernier semestre sont ainsi privés d'un projet professionnel anticipé une, voire plusieurs années en avance, sans solution d'alternative pour parfaire leur formation.

Il convient de plus de tenir compte de l'impact de cette décision sur les internes les plus jeunes qui se verront privés de l'accès à certains stages en région rendus accessibles par l'absence de leurs aînés lors de ce semestre de mobilité.

En conclusion nous rappelons que notre association a toujours eu à cœur de favoriser la mobilité des internes de la région Centre-Val de Loire et a, jusqu'à présent, toujours eu le soutien des différentes structures administratives hospitalières et régionales. L'AIT est par conséquent profondément choquée d'apprendre que certains des internes qu'elle représente ne pourront pas bénéficier de ce semestre capital et essentiel à leur formation de troisième cycle.

Par la présente, nous demandons donc à l'ARS d'envoyer un message fort à tous les internes de la région afin de leur signifier qu'elle a compris les enjeux d'un tel dispositif et surtout qu'elle entend relever le défi des années à venir et des profonds changements des études médicales qu'elle sera amenée à mettre en place. Nous lui demandons un assouplissement de sa politique d'inter-CHU ainsi qu'une majoration du budget qui leur sont consacrés dans la région Centre-Val de Loire. Ces mesures s'intégreront parfaitement dans une politique d'attractivité de la région en montrant clairement qu'elle reste ouverte sur le reste du territoire et que ses futurs praticiens gardent une mobilité de formation indispensable à la pratique d'une médecine moderne de qualité.

Nous vous prions d'agréer, madame et messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le bureau de l'AIT